



| N° DE POSTE                          | DATE DE CREATION | QUOTITE |
|--------------------------------------|------------------|---------|
|                                      | Juillet 2024     | 39h     |
| <b>Responsable infrastructures</b>   |                  |         |
| FILIERE : TECHNIQUE                  |                  |         |
| CATEGORIE : B/C                      |                  |         |
| GRADE : Technicien/Agent de maîtrise |                  |         |
| AFFECTATION : PÔLE TECHNIQUE         |                  |         |
| NOM :                                |                  |         |
| PRENOM :                             |                  |         |

## Définition du poste

**Responsable Infrastructures.**

## Missions

**Intervient sur l'ensemble des domaines techniques VRD et notamment l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien, le suivi des travaux, le suivi des marchés publics, veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine de la collectivité, assure le suivi des dispositions législatives et réglementaires de son domaine.**

- Responsable de l'entretien et de l'amélioration de la voirie transférée et de la gestion du domaine public.
- Suivi de l'entretien de la voie verte « Via Ardèche », des chemins de randonnée et du site classé du Pont d'Arc sous le contrôle du responsable de mobilité et des espaces naturels.
- Suivi des travaux de VRD et de signalisation et signalétique en lien avec les autres services.
- Suivi des travaux de déploiement de la fibre optique.
- Participation à l'étude du transfert de la compétence eau et assainissement en lien avec la directrice de Pôle.
- Toute autre mission rentrant dans son domaine de compétences.

## Activités et tâches

### • Participation au transfert de la compétence eau et assainissement

- Participe à l'étude de transfert de compétence eau et investissement
- Prise de connaissance des infrastructures techniques et des acteurs concernés sur le territoire
- Participe à la préfiguration des services en fonction des scénarios validés par l'autorité

### • Responsable de l'entretien et de l'amélioration de la voirie transférée et de la gestion du domaine public.

- Participe à l'élaboration des marchés de travaux
- Elabore le programme des travaux annuels sur l'ensemble des 20 communes du territoire dans le respect du budget
- Prépare les bons de commande après validation des programmes par les mairies.
- Suit les travaux.
- Contrôle la facturation – Suit le budget.
- Contrôle et vise les avis du gestionnaire de la voirie sur les documents d'urbanisme rédigés par l'assistante voirie.
- Elabore et rédige les alignements et permissions de voirie pour les clôtures et création d'accès.
- Contrôle et vise des permissions de voirie pour les concessionnaires de réseaux rédigées par l'assistante voirie.
- Répond aux DT/ DICT quand l'assistante voirie est absente.

• **Suivi de l'entretien de la voie verte « Via Ardèche », des chemins de randonnée et du site classé du Pont d'Arc.**

- Participe à l'élaboration des marchés et devis en lien avec le responsable des mobilités et espaces naturels.
- Etablit en relation et sous le contrôle du responsable des mobilités et espaces naturels le programme annuel d'entretien (mobilier, signalisation, signalétique, curage fossés, réparation chaussée) afin de préparer le budget
- Programme les travaux en régie en lien avec le coordonnateur des services techniques.
- Etablit les bons de commande aux entreprises.
- Suit les travaux (régie et entreprises).
- Contrôle la facturation et suit le budget.

• **Suivi des travaux de VRD et de signalisation et signalétique en lien avec les autres services.**

- Etablit en relation avec les autres services concernés les besoins spécifiques en fonction des projets (mobilier, signalisation, signalétique, curage fossés, réparation chaussée) afin de préparer le budget.
- Programme les travaux en régie en lien avec le coordonnateur des services techniques.
- Etablit les bons de commande aux entreprises.
- Suit les travaux (régie et entreprises).
- Contrôle la facturation et suivi du budget.

• **Suivi des travaux du déploiement de la fibre optique**

- Assiste aux réunions de suivi de travaux organisées par le maître d'œuvre.
- Rend compte de l'avancée des travaux à la directrice du Pôle.

### **Autonomie et responsabilité**

Agent, ayant le sens des responsabilités qui doit être en capacité d'autonomie et être méthodique dans l'organisation de son travail.

### **Compétences requises**

**. Connaissances :**

- Connaître les techniques routières
- Connaître les techniques des réseaux
- Connaître la législation en matière de conservation du domaine public
- Connaître les règles de la commande publique

**. Savoir-faire :**

- Savoir utiliser les outils de la bureautique (excel, word...)
- Savoir utiliser Autocad
- Savoir utiliser un Système d'Information Géographique du type QGIS
- Savoir mener une réunion de chantier et établir des comptes rendus

**. Savoir-être et attitudes requises :**

- Être ponctuel et respecter les horaires
- Respecter sa hiérarchie, ses collègues, les élus et les administrés
- Savoir rester discret en dehors du service
- Être organisé et méthodique dans la préparation et la réalisation des tâches confiées
- Savoir travailler en équipe
- Savoir rendre compte de son activité
- Être force de proposition

## Liens hiérarchiques

Sous l'autorité et le contrôle de la Directrice du Pôle Technique.  
Doit encadrer l'assistante technique (à 50%) et les agents des services techniques quand ils travaillent dans ses domaines d'activité.

## Liens fonctionnels

### . Internes

Le responsable des mobilités et espaces naturels - Le coordinateur des services techniques – Le service comptabilité – Le service marchés publics.

### . Externes

Les élus, les entreprises.

## Conditions d'exercice des missions

### . Lieu de travail :

Siège de CCGA à Vallon Pont d'Arc et l'ensemble du territoire des 20 communes membres

### . Moyens mis à disposition :

EPI  
Véhicule de service partagé  
Téléphone

### . Contraintes :

Déplacements sur l'ensemble du territoire  
Peut être amené à travailler seul

### . Horaires de travail : (39h/semaine + 21.5 jr RTT)

- Du Lundi au jeudi : 8h/12h – 13h00 /17h00
- Vendredi : 8h/12h – 13h00 /16h00

## Régime indemnitaire

RIFSEP + CIA

## Evolution possible du poste

Evolution du poste en fonction de la prise de compétence eaux et assainissement